



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 7218

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les mécontentements que suscitent parmi les éleveurs de porcs, les importations de viande porcine. Les conditions de production et les bas prix des autres pays producteurs provoquent une baisse des prix chez les éleveurs français. Ils sont pénalisés par la chute des cours de ce produit et ne peuvent affronter une telle concurrence. Les difficultés de gestion qui en résultent mettent en péril cette activité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures d'aides spécifiques peuvent être envisagées en leur faveur.

Texte de la réponse

Ce secteur connaît, en effet, actuellement une très grave crise de marche. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de lui apporter son soutien afin de préserver l'outil de production et la compétitivité des éleveurs de porcs. Les éleveurs vont ainsi bénéficier d'importants allègements de leurs charges financières par restructuration de leurs emprunts et report d'échéance. En association avec les établissements bancaires concernés, les mesures suivantes ont été arrêtées ; elles répondent très largement aux demandes de la profession : l'échéance 1993 (intérêts capital) des prêts non bonifiés à moyen et long terme sera reportée. Elle fera l'objet d'un prêt sur quatre ans avec différé d'un an (le premier remboursement se situant fin 1995) et sans charge d'intérêts la première année. Cette mesure permettra une reconstitution immédiate de la trésorerie des éleveurs qui n'auront donc eu aucun remboursement à effectuer en 1993. La durée des prêts à taux bonifiés souscrits entre 1988 et 1992 sera allongée de trois ans, ce qui se traduira par une réduction significative de la charge annuelle de remboursement. En outre, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 octobre à Luxembourg, il a été obtenu que soit programmée une nouvelle opération de dégagement du marché communautaire. La Commission des communautés européennes devrait faire connaître prochainement les modalités pratiques de cette nouvelle tranche exceptionnelle de restitutions à l'exportation. Ces mesures financières d'une ampleur sans précédent seront de nature à atténuer les difficultés que connaissent les producteurs de porcs.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7218

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3608

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 350